

Cheminement d'un projet acéricole

Dépôt d'une demande d'utilisation du territoire (responsabilité du demandeur)

- Contacter M. Philippe Gaudet à la MRC de Matawinie
 - Fournir une attestation de conformité à la réglementation municipale;
 - Remplir le formulaire de demande d'utilisation du territoire;
 - Payer les frais d'ouverture de dossier
- Déposer une demande de contingent aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ)
 - Fournir un plan d'érablière conforme aux normes des PPAQ à la MRC;
- Fournir tous autres documents nécessaires à l'émission du permis.

Étapes d'analyse et critères d'admissibilité (responsabilité de la MRC de Matawinie)

- Analyse des documents en fonction de la réglementation et du résultat de la consultation.
- Attestation de réservation du lot visé par le Conseil de la MRC de Matawinie.
- La MRC consultera les ministères et organismes concernés. Leurs commentaires et conditions figureront au permis, le cas échéant.
- Le permis sera délivré sous réserve de l'obtention du contingent et des documents complémentaires si nécessaires.

Responsabilités, droits et obligations du détenteur de permis

La période de validité du permis délivré pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles prend fin le 31 décembre de la cinquième année de sa délivrance. Le titulaire d'un permis a droit au renouvellement de son permis s'il remplit les conditions suivantes:

- Respecter les lois et règlements en vigueur, notamment la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État, le Règlement sur les permis d'intervention, le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement et la réglementation municipale.
- Acquitter annuellement les droits exigibles liés à son permis ([Bureau de mise en marché des bois - A-18.1 r 8.1 Règlement sur les permis d'intervention](#)) ainsi que les frais de services administratifs liés à l'analyse de sa demande de renouvellement;
- Respecter les conditions indiquées à son permis, celles déterminées par règlement du ministre et les normes applicables à ses activités d'aménagement forestier;
- Soumettre annuellement le rapport de ses activités (récolte de sève et de bois);
- Exploiter en moyenne 50 % ou plus de la capacité d'entailage de l'érablière au cours de la période de validité de son permis.

En vertu de la réglementation, la MRC de Matawinie peut assortir le permis renouvelé de toute condition qu'elle estime utile. Elle peut également refuser de renouveler le permis au profit d'un usage d'utilité publique. La MRC de Matawinie peut suspendre ou résilier un permis si le titulaire n'a pas cultivé et exploité l'érablière depuis au moins trois années consécutives. La MRC peut, à la demande du titulaire d'un permis, augmenter la superficie du territoire sur lequel porte ce permis, si ce titulaire remplit les conditions suivantes:

- il exploite 90 % ou plus de la capacité d'entailage de l'érablière depuis au moins deux ans;
- il a exécuté les travaux de construction des chemins et bâtiments qu'il a décrits et localisés dans sa demande de permis.

Le titulaire d'un permis doit exploiter 90 % ou plus de la capacité d'entailage de la partie de l'érablière ajoutée au territoire sur lequel porte son permis dans les trois années suivant cet ajout.

Municipalité régionale de comté de Matawinie, 3184, 1^{re} avenue, Rawdon (Qc) J0K 1S0

Pour obtenir le formulaire de demande d'utilisation du territoire public et les données brutes issues des inventaires, communiquez avec M. Philippe Gaudet, au 450-834-5441 poste 7009 ou pgaudet@matawinie.org.



Fiche descriptive du potentiel acéricole

Nom de projet : ENT_I

Municipalité : Entrelacs

Voie publique la plus près : route des Ombres, rue des Mélèzes

Numéro de lot(s) : 5 921 604

Vocation MRC¹ : Paysage acéricole et paysagère

Lot enclavé² : Non

Description générale

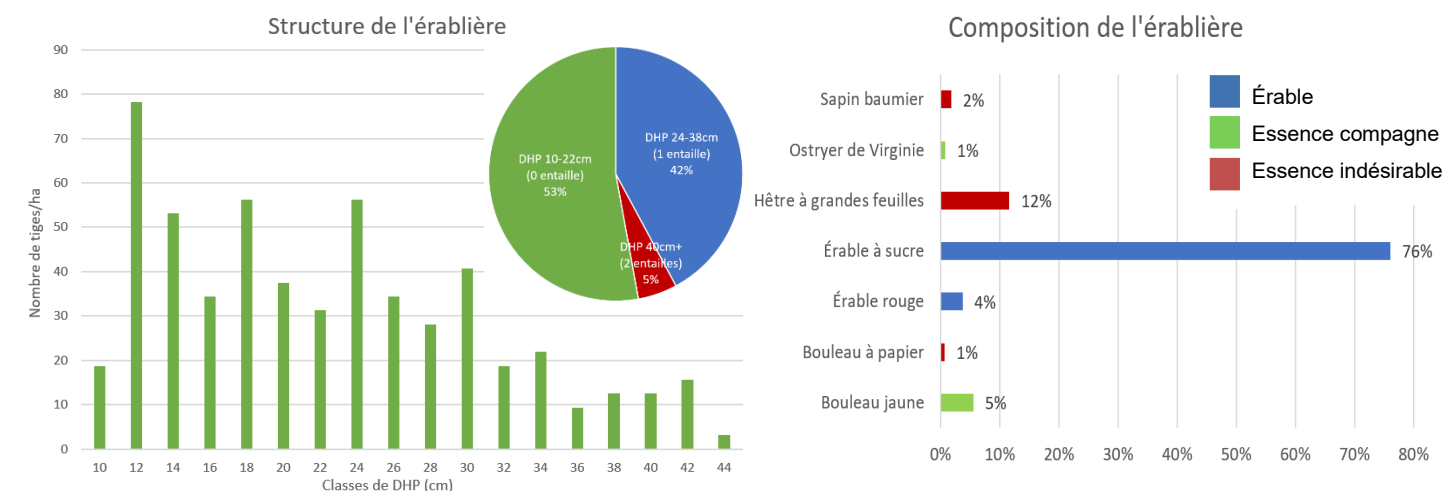
La superficie échantillonnée³ s'étend sur des altitudes variant de 380 m à 520 m. Posée sur un versant d'orientation générale sud-est, la superficie prend la forme de trois longues pentes entrecoupées de deux plateaux et deux petites contre-pentes du côté ouest. Un escarpement notable a été confirmé, ainsi que plusieurs pentes fortes localisées, en particulier dans le peuplement ENT_I_P1 qui est composé de pentes fortes sur environ la moitié de sa superficie. Aucun ruisseau permanent n'a été répertorié dans la superficie échantillonnée. Un cours d'eau permanent et un milieu humide se trouvent en bas de pente, entre la superficie échantillonnée et la route des Ombres. Ces milieux peuvent interférer sur la localisation d'éventuelles infrastructures conformément à la réglementation applicable. Un accès motorisé est possible vers le deuxième plateau, mais l'accès au sommet semble difficile.

D'après les données récoltées, la superficie acéricole retenue³ serait formée d'une seule section exploitable. Le point le plus bas permettant de collecter un maximum de sève par gravité se trouve à environ 100 m du chemin des Ombres. L'érablière est dominée par l'érable à sucre, dont une section pure. L'érable rouge est plus présent en bas de pente, au sud-est de la superficie retenue.

La répartition des **classes de diamètre** des tiges d'érable présente un déséquilibre dans la superficie acéricole retenue. Les tiges de relève (10-22 cm) représentent plus du tiers des érables (53 %), les petites et moyennes tiges ne dominent pas en nombre (47 %) et il n'y a aucune grosse tige (60 cm+). La **structure** du peuplement est irrégulière⁴ biétagée. La **composition forestière**, à 80 % d'érables, seulement 6 % d'essences compagnes et 15 % d'essences indésirables, gagnerait à être améliorée. Le hêtre à grandes feuilles représente 12 % de la surface terrière. Il y a un problème important au niveau de la **régénération** en érable⁵; le hêtre domine largement le stade gaulis⁶.

RESULTATS DE LA SUPERFICIE ACERICOLE RETENUE ³	
Superficie (hectare)	10,89
Surface terrière moyenne par hectare (m ²)	25,39
Surface terrière moyenne d'érable par hectare (m ²)	20,24
Pourcentage de la ST en érable (%)	80
Nombre de tiges commerciales par hectare (DHP 10cm et +)	563
Nombre de tiges commerciales d'érable par hectare (DHP 10cm et +)	438
Moyenne d'entailles par hectare	228
Capacité d'entailage immédiate théorique	2 484
Potentiel acéricole	BON

Composition et structure de la superficie retenue



¹ Pour plus d'informations, consulter le Plan d'aménagement intégré du territoire public intramunicipal au <https://mrcmatawinie.org/terres-publiques-intramunicipales>

² Un lot est enclavé lorsqu'il n'a aucune issue sur la voie publique ou lorsque l'issue est insuffisante, difficile ou impraticable (article 997 C.C.Q.).

³ La superficie échantillonnée correspond à l'ensemble des peuplements inventoriés. La superficie acéricole retenue correspond à la superficie totale de la ou des section(s) rencontrant actuellement les seuils minimaux pour l'émission d'un permis d'exploitation acéricole sur les terres du domaine de l'État. Ne tient pas compte des possibles contraintes opérationnelles ou techniques.

⁴ Déf. : Structure d'un peuplement qui est constitué de plus d'un étage de houppiers correspondant à des arbres de classes d'âge et de dimensions différentes. : [Glossaire forestier \(gouv.qc.ca\)](#)

⁵ L'évaluation de la qualité de la régénération en érable est basée sur le guide *L'État de santé des érabières - démarche diagnostique*, Centre ACER, 2012, 61 p.

⁶ Déf. : Arbre immature plus grand qu'un semis, mais plus petit qu'une perche, dont la tige est encore relativement flexible (DHP 1,1 à 9,0 cm). [Glossaire forestier \(gouv.qc.ca\)](#)

Résultats de la superficie échantillonnée

Plan de sondage

NO PEUPEMENT	SUPERFICIE (HA)	PLACETTES-ECHANTILLONS		MICRO-PLACETTES
		NB	NO	NB
ENT_I_P1	3,27	3	000, 002, 003	3
ENT_I_P2	1,60	1	001	2
ENT_I_P3	0,32	1	004	1
ENT_I_P4	5,57	3	005 à 007	7
ENT_I_P5	5,50	4	008 à 011	7
Totaux	16,26	12		20

Résultats par peuplement

NO PEUPL	SURFACE TERRIERE/HA		PROP. DE LA ST/HA (%)		NB TIGES ER/HA	DHP MOY. ÉRABLE	NB POTENTIEL D'ENTAILLES/HA (MOYENNE)	NB POTENTIEL D'ENTAILLES (TOTAL)	POTENTIEL ACERICOLE
	TOTALE	ÉRABLE	ÉRABLE	HEG					
ENT_I_P1	20,11	16,71	83	12	458	20,0	158	516	MOYEN
ENT_I_P2	21,23	11,50	54	12	500	16,1	100	160	FAIBLE
ENT_I_P3	21,64	8,32	38	6	175	22,3	100	32	FAIBLE
ENT_I_P4	24,99	21,81	87	2	408	24,7	258	1 438	TRES BON
ENT_I_P5	28,58	16,42	57	11	406	21,0	188	1 031	MOYEN

État de la régénération (gaules⁶ seulement)

NO PEUPL	COEFFICIENT DE DISTRIBUTION ER	COEFFICIENT DE DISTRIBUTION HEG	COEFFICIENT DE POSITION DOMINANTE ER ⁷	STATUT REGENERATION D'ÉRABLE ⁵
ENT_I_P1	33%	100%	33%	Problème important
ENT_I_P2	100%	100%	100%	Menace au maintien de l'équilibre
ENT_I_P3	0%	100%	0%	Problème important
ENT_I_P4	17%	83%	0%	Problème important
ENT_I_P5	25%	50%	13%	Problème important

Hypothèse d'évolution du potentiel acéricole⁸

NO PEUPEMENT	SUPERFICIE (HA)	10 ANS		20 ANS		30 ANS	
		Entaille potentiel/HA	Entailles	Entaille potentiel/HA	Entailles	Entaille potentiel/HA	Entailles
ENT_I_P1	3,27	192	627	225	735	317	1 036
ENT_I_P2	1,60	125	200	125	200	225	360
ENT_I_P3	0,32	100	32	100	32	150	48
ENT_I_P4	5,57	275	1 531	300	1 671	358	1 994
ENT_I_P5	5,50	200	1 100	206	1 133	288	1 584
Totaux	16,26	3 490 ent.		3 771 ent.		5 022 ent.	

⁷ L'érable est considéré en position dominante si la plus haute gaule située dans la micro-placette est un érable à sucre ou un érable rouge.

⁸ Basé sur le nombre de tiges d'érable/ha de calibre 16, 18, 20 et 22cm présentes dans la superficie échantillonnée et sur un accroissement diamétral annuel moyen de 2,49mm (Centre ACER, 2008). Le calcul exclut les tiges qui passeraient d'une à deux entailles par tige (DHP 40cm+) et ne tient pas compte de la mortalité et des autres facteurs qui influencent la productivité d'une érabièrre.

